

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

COMPTE RENDU INTÉGRAL

37^e SÉANCE

Séance du jeudi 16 juin 1994

beaucoup question au sommet européen de Corfou. Bien entendu, il faut encore lui donner plus de consistance.

S'agissant du pacte de stabilité, que vous souhaitez voir acquérir plus de substance, monsieur le sénateur, je rappelle que l'initiative en a été lancée par M. le Premier ministre au mois d'avril 1993 et qu'il est devenu l'objet d'une action commune de l'Union européenne au mois de décembre. Il a suscité, ici ou là, un certain nombre d'interrogations, pour ne pas dire de réticences.

Néanmoins, la conférence de Paris des 26 et 27 mai dernier a été un succès : tous les pays concernés étaient représentés, et le ministre russe a été parmi les plus assidus.

Il nous faut maintenant « battre le fer tant qu'il est chaud ». Des réunions se tiennent en ce moment même, sur l'initiative de la présidence de l'Union européenne, qui doit être le moteur dans cette affaire. Nous avons bien l'intention de mettre en place les tables rondes régionales - Europe centrale et Baltique - dès cet été, l'objectif étant de faire en sorte que ces tables rondes aboutissent à des accords au cours du premier semestre, voire du premier trimestre de 1995. C'est l'ensemble de ces accords qui constituera un pacte de stabilité, placé sous la responsabilité de la CSCE.

La CSCE, précisément, est le cadre susceptible d'offrir les éléments d'une mise en cohérence de cette architecture européenne de sécurité que j'évoquais tout à l'heure.

Faut-il un conseil européen de sécurité ? Je suis tout à fait prêt à réfléchir à cette idée un peu nouvelle : je ne voudrais pas donner le sentiment que les idées nouvelles m'effraient. Je ne vous cache pas, malgré tout, mes interrogations. Il existe déjà un conseil de sécurité, celui des Nations unies, dont la France est un membre permanent. Nous sommes d'ailleurs en train de réfléchir à sa réforme, mais la tâche n'est pas simple ! Il reste qu'il faut adapter cet organe, créé en 1945, aux circonstances de 1995.

Dans ces conditions, il ne me paraît pas évident qu'il faille y ajouter un conseil européen de sécurité.

En revanche, ce qui est évident, c'est qu'il faut renforcer la CSCE, et d'abord la conforter dans le rôle qu'elle joue en matière de prévention des conflits.

La CSCE est désormais dotée d'un haut commissaire aux minorités qui fait un travail efficace.

Mais il faut aussi que la CSCE puisse monter des opérations de maintien de la paix, conformément à sa vocation : il y en a une en préparation dans le Haut-Karabakh, et cela ne va pas sans difficultés.

Je crois que c'est à la CSCE qu'il appartient d'actionner ensuite, soit l'OTAN, soit l'Union de l'Europe occidentale, soit, dans certains cas, la Russie, à condition qu'elle reçoive un mandat international, au sein de la Communauté des Etats indépendants.

Vous le savez, au mois de décembre prochain, se tiendra une session ministérielle de la CSCE. Celle-ci nous donnera l'occasion de réfléchir à la manière de renforcer cette institution pour qu'elle dispose des moyens de jouer véritablement un rôle de coordination et de supervision de la sécurité en Europe.

J'évoquerai, pour terminer, un fait qui montre que la CSCE fait école : on songe maintenant à une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. J'assisterais dans quelques jours, à Alexandrie, à un forum méditerranéen. Il convient, en effet, lorsqu'il s'agit de la sécurité en l'Europe, de ne pas oublier la dimension méditerranéenne : elle nous concerne tout autant que la dimension est-européenne, à laquelle on pense toujours.

(Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)

TRAGÉDIE DU RWANDA

M. le président. La parole est à M. Laurin.

M. René-Georges Laurin. Monsieur le ministre des affaires étrangères, ma question, que je vous pose au nom de tous mes collègues de la majorité sénatoriale, concerne l'horrible tragédie qui se déroule sous nos yeux au Rwanda.

Depuis maintenant deux mois, nous assistons à ce qu'il n'est pas excessif d'appeler un génocide. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que, dans cette affaire, la communauté internationale ne peut prétendre à l'excuse de l'ignorance.

Chaque jour, les massacres succèdent aux massacres, sans que rien, apparemment, puisse arrêter les machettes des bourreaux.

Rien, en effet, n'arrête la folie meurtrière, fût-elle amplement médiatisée. L'assassinat, le 7 juin, de l'archevêque de Kigali, du président de la conférence des évêques de Byumba, ainsi que de dix prêtres, qui, aux yeux des rebelles, symbolisaient l'ordre, la charité et la paix, le montre clairement. Cet assassinat porte à quatre-vingts le nombre de prêtres et de religieux victimes des dramatiques événements du Rwanda.

Les témoignages des derniers jours sont plus accablants encore et ils éveillent en nous un terrible sentiment de honte.

Un père blanc, de retour de Kigali, nous a tous émus, voilà deux jours, en parlant des deux cents personnes qui se trouvaient réfugiées dans sa paroisse, parmi lesquelles de nombreux orphelins, et qui ont été enlevées et massacrées le 10 juin à Kigali.

Monsieur le ministre, c'est l'innocence que l'on massacre en ce moment au Rwanda. Selon les propres mots de ce prêtre rescapé, « le pays semble se suicider ».

Ce drame pourrait bien s'étendre aux pays voisins : déjà, des réfugiés ont été massacrés dans des camps situés au Burundi, et les combats entre Tutsis et Hutus débordent la frontière, se déroulant dans le nord de ce même pays.

Monsieur le ministre, au moment de la célébration du cinquantième anniversaire du Débarquement qui a permis la libération de notre pays, je ne peux pas, personnellement, ne pas évoquer les fallacieux alibis qui ont été mis en avant par Vichy, et même par le Vatican, pour justifier la non-intervention devant les crimes nazis. Il est vrai que certains d'entre nous ignoraient, au moment où ils étaient déportés vers les camps de la mort, le sort qui les attendait.

C'est pourquoi nous sommes très sensibles aux initiatives déjà prises par le Gouvernement français et à la déclaration que nous avez faite, monsieur le ministre, sur une éventuelle intervention de la France, avec ses partenaires européens ou africains, en vue de protéger les groupes menacés d'extermination, au cas où le cessez-le-feu conclu mardi 14 juin ne serait pas respecté.

Certes, la France ne peut intervenir toujours et partout dans le monde. Mais il faut faire cesser l'horreur, et je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir pris cette généreuse initiative.

Je souhaiterais, avec mes collègues, savoir quelles seraient les modalités de l'intervention que vous envisagez : avec qui et comment la France entend-elle agir ? *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le sénateur, ai-je besoin de vous dire que je partage votre émotion et votre indignation ? J'ai moi-même utilisé, voilà quelques semaines, le mot « génocide » à propos du drame du Rwanda. C'est bien celui qui convient, dans son sens étymologique, pour décrire ce qui s'y passe.

La France a-t-elle, dans ce drame, une responsabilité particulière, comme je l'entends dire ici ou là ? Même si l'histoire n'est pas, après tout, ce qui doit retenir le plus notre attention en de telles circonstances, il convient tout de même de rétablir les choses dans leur vérité.

Nous avons, dans le passé, soutenu le président Habyarimana et ceux qui, avec lui, étaient prêts à accepter une réconciliation des ethnies, des clans, des factions en présence au Rwanda. D'ailleurs, le processus de réconciliation a été effectivement amorcé par les accords d'Arusha du mois de juillet 1993, qui prévoyaient un partage du pouvoir.

Ces accords ayant été conclus, nous avons soutenu ceux qui voulaient les appliquer : voilà quelle a été notre politique. Laisser entendre que nous avons armé les uns contre les autres n'a pas de sens !

Je tenais à apporter cette précision dans la mesure où, depuis quelque temps, sont instruits des procès qui ne sont pas fondés.

Face au drame, que nous sommes-nous efforcés de faire ?

D'abord, cela va de soi, nous avons immédiatement lancé une action d'aide humanitaire. Sans entrer dans le détail, je rappellerai que la France a été le premier pays à agir, et aussi le pays qui a fait le plus : pont aérien, envoi sur place d'antennes chirurgicales du SAMU mondial, équipement des camps de réfugiés - pour y améliorer, dans toute la mesure possible, les conditions de vie - soutien apporté aux organisations non gouvernementales, notamment au comité international de la Croix-Rouge, au Haut comité aux réfugiés.

Bien sûr, il ne saurait être question d'argent face à un tel drame ; je dirai donc seulement que nous avons mobilisé plusieurs dizaines de millions de francs en faveur de cette action.

En tout cas, les organisations concernées savent que, sur le plan humanitaire, la France a répondu d'emblée.

Par ailleurs, nous avons entrepris de mobiliser les Nations unies pour que la MINUAR, la mission des Nations unies pour le Rwanda, vienne sur place le plus vite possible. Cela n'a pas été sans mal ! Il a fallu se battre pour obtenir le vote d'une résolution au Conseil de sécurité, car beaucoup de nos grands partenaires ne voulaient pas que l'ONU s'en mêle.

La résolution a enfin été votée, grâce aux efforts de la France, mais il nous faut en déployer encore puisque la MINUAR n'est toujours pas arrivée sur place ! Sur le papier, on dispose de 5500 hommes. Des pays se sont dit prêts à envoyer des contingents ; ils ne sont pas au Rwanda ! La France a donc fait savoir aux Nations unies qu'elle pouvait équiper les contingents de certains pays, notamment celui du Sénégal.

La France a également suggéré d'envoyer, en urgence, 1000 à 3000 des casques bleus aujourd'hui disponibles - il y en a 18000 en Somalie, et ils ne sont pas tous employés - au Rwanda, pour s'interposer. Ce processus est maintenant amorcé. Je m'en suis entretenu hier au téléphone avec M. Boutros-Ghali lui-même.

Le troisième niveau de notre intervention concerne l'obtention d'un cessez-le-feu et la reprise d'un processus politique, car il est évident qu'il n'y aura pas de solution militaire. Les 20 p. 100 de Tutsis, même s'ils sont armés par certains pays de la région, ne pourront pas imposer leur loi à 80 p. 100 de Hutus, et l'inverse est également inconcevable.

Il faut donc trouver, avec les modérés de tous bords, les voies d'une réconciliation. Pour parvenir à ce résultat, nous avons cherché à impliquer les pays de la région. Nous avons fondé beaucoup d'espérances sur le sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu hier et avant-hier à Tunis et qui nous a permis de constater que les chefs d'Etat africains eux-mêmes, le président Mandela et d'autres, étaient bouleversés par ce qui se passe au Rwanda.

Le sommet de Tunis a permis de déboucher sur un cessez-le-feu. Malheureusement, aujourd'hui, je constate que vingt-quatre heures après avoir été conclu, ce cessez-le-feu n'est pas respecté. Par conséquent, les massacres se poursuivent, et la MINUAR n'arrive toujours pas ! Hier, à l'issue d'une réunion rassemblant le président de la République, le Premier ministre, le ministre d'Etat, ministre de la défense et moi-même, j'ai indiqué ce que la France était prête à faire, c'est-à-dire à monter une intervention sur le terrain, pour essayer de protéger les populations menacées d'extermination.

Monsieur le sénateur, vous me demandez comment et avec qui ? Il ne m'est guère possible, vous le comprendrez, de vous répondre précisément, dans la mesure où nous en sommes encore à la phase de préparation. Des contacts sont en cours.

Pour caractériser cette opération, je dirai, premièrement, qu'elle ne peut avoir, bien entendu, qu'une vocation strictement humanitaire.

Deuxièmement, nous la voulons de durée limitée : il n'est pas question de nous installer au Rwanda. Nous pouvons, par exemple, faire le relais avec la MINUAR tant attendue.

Troisièmement, non pas tant pour des raisons techniques et militaires que pour des raisons politiques, nous ne saurions mener seuls cette opération. Si l'on veut qu'elle n'apparaisse pas comme contestable sur le plan politique, il faut que d'autres viennent avec nous. C'est pourquoi nous prenons actuellement des contacts avec nos partenaires européens et africains. L'Union de l'Europe occidentale pourrait vraisemblablement jouer un rôle, sous un mandat général des Nations unies.

Voilà ce à quoi nous travaillons d'arrache-pied en ce moment, tout en souhaitant que le cessez-le-feu qui a été signé soit respecté.

Bref, la France essaie d'être à la hauteur des principes auxquels elle croit et qu'elle prétend défendre partout dans le monde. (*Très bien ! et applaudissements sur les trèves du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, la gravité des questions qui ont été posées et l'importance des réponses que vous attendiez nous ont fait prendre quelque retard sur l'horaire.

Je me permets donc d'inviter les auteurs des questions suivantes à s'efforcer de les formuler en deux minutes et demie.

DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES MAÎTRES AUXILIAIRES ÉTRANGERS

M. le président. La parole est à Mme Seligmann.